

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 30 novembre 2022]

Date de la convocation

24 novembre 2022

Date de mise en ligne

2 décembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 6

Votants : 33

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoints*, Isabelle BEAUVAIS, Thierry VOGELAAR, Monique GUILLE, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Philippe ISSARD, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Marie MONTELS, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Thomas DOMENECH, Corinne DARMANI, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Pierre TRANIER, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Laurent SQUASSINA, Elisa GILLET, Agnès MERONI

Absents :

N° 132/ 2022

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Subvention au budget annexe Lotissement

Il est rappelé au Conseil Municipal que le budget annexe Lotissement a été ouvert le 1^{er} janvier 1996 notamment pour l'opération d'aménagement de la ZAC de Roumagnac.

Au 31/12/2021, le compte administratif de ce budget annexe fait apparaître un déficit global de 36 980,55 €. Ce déficit devra être apuré à la clôture de l'opération par le versement d'une subvention du Budget Principal.

Afin d'étaler la dépense, une subvention annuelle est versée depuis 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 20 000 €, au titre de l'exercice 2022, du Budget Principal au Budget annexe Lotissement.

Les crédits sont prévus au compte 6748 du Budget Principal et au compte 774 du Budget Lotissement.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement de la subvention mentionnée ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

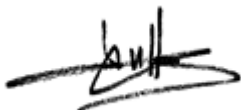
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL



Fait à Gaillac le 1^{er} décembre 2022